

CAPLP interne – CAER Section Sciences et techniques médico-sociales

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

1. Première partie du dossier

Dans cette partie, descriptive, on attend du candidat qu'il donne un sens à ses propos en présentant le parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement des compétences pour prétendre à l'accès au grade des professeurs de lycée professionnel (cf. référentiel « définition des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier » : <http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>). Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues.

La première partie permet ainsi aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre, d'une part son parcours et, d'autre part, l'analyse qu'il a fait de son expérience pédagogique.

Le candidat sans expérience d'enseignement ou issu d'un enseignement d'une autre spécialité doit montrer, dans son dossier, en quoi son parcours lui a permis de construire et d'acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de professeur dans la discipline visée.

Certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles ont permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant en particulier dans la voie professionnelle.

2. Seconde partie du dossier

La seconde partie doit faire état d'une **analyse précise** « d'une réalisation pédagogique » relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe, dans la discipline concernée par le concours. Cette réalisation correspond à la mise en œuvre par le candidat d'une (ou plusieurs) séquences d'enseignement.

La réalisation pédagogique retenue ne doit être ni trop succincte, en ne faisant référence qu'à une très petite partie du référentiel, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du cycle de formation.

Quelle que soit la réalisation pédagogique retenue par le candidat, c'est la **pertinence du choix et la qualité de l'analyse**, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches, qui sont attendues. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est attendue.